



Saint-Martin-en-Haut

Conseil municipal Séance du 2 mars 2023 (20h30)

PROCES-VERBAL

PRESENTS (27) : CHAMBE Régis (Président de séance), GUYOT Jean-Luc, GRANGE Mireille, BUISSON Jean Luc, CHARDON Monique, FAYET Nathalie, FAYOLLE Bruno, CHARVOLIN Annabelle, RODRIGUEZ Gérard, FURNION Daniel, CAREL Marianne, VERICEL François, MORLON Monique, GUYOT Dominique, GUILLEMOT Jules, ESCALE Christian, RIBEIRO Carine, SANGOUARD Jérôme, TISSEUR Simone, GOUTAGNY Raphaël, CROZIER Benoit, ROQUE-FALEIRO Gaëlle, VINCENT Anne, GUYON Marc, BUISSON Ghislaine, JOMAND Cécile, Thomas RIVOIRE

EXCUSES (0) : -

LE QUORUM ETANT ATTEINT, IL EST PROCEDE COMME SUIT :

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Luc GUYOT est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2023

Le compte-rendu de la séance publique du conseil municipal du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

1. AMENDES DE POLICE 2022 - ENGAGEMENT DES TRAVAUX ET ACCEPTATION DE LA SUBVENTION

Chaque année la commune dépose une demande de subvention au Département du Rhône au titre des amendes de police, relative à l'amélioration de la sécurité routière et piétonne.

La demande 2022 a porté sur la mise en place de 2 plateaux ralentisseurs sur la RD 122. Le Conseil Départemental a octroyé pour cela une subvention d'un montant de 6 641 €.

Il s'agit maintenant d'accepter formellement cette subvention et de s'engager à réaliser les travaux.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, s'engage à faire réaliser les travaux et accepte la subvention de 6 641 €.**

2. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS

A la demande d'un certain nombre de communes, la CCMDL a mis en place un système de mutualisation des assurances. Avec pour objectif, d'une part, de choisir une assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à accompagner les membres du groupement dans la conduite des consultations à venir et, d'autre part, de mettre en place les prestations d'assurance pour chacun des membres du groupement.

Dans ce cadre, la CCMDL a engagé en 2022 une nouvelle consultation, les anciens contrats arrivant à terme. Le lot « Dommages aux biens » a été déclaré infructueux, les montants étaient bien trop élevés par rapport aux estimatifs et aux contrats précédents et seul Groupama avait répondu à la consultation.

La CCMDL propose de relancer ce lot avec la mise en place d'un nouveau groupement de commandes dédié. Les communes pourraient ainsi être assurées à compter du 1^{er} janvier 2024.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve le projet de convention et autorise le Maire à signer la convention de groupement.**

3. EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE – AVANCEMENT DU PROJET

L'opération d'extension du restaurant scolaire a débuté en 2022. A l'occasion de la signature de l'avenant 1 du lot 8 Menuiseries, il est exposé aux membres du Conseil municipal l'avancée du projet.

Jean Luc BUISSON fait un point en séance sur l'avancement du chantier. Un point financier est également présenté.

👉 **Le Conseil municipal prend acte de l'avenant 1 du lot 8 et de l'avancement du projet.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Régis CHAMBE,
Maire

